

UNSA-Education

CTPM du 28 mai 2009

Intervention de Christian CHEVALIER

Je ferai une intervention, en deux temps. Je commencerai par évoquer le contexte particulier dans lequel se situe ce CTPM et dans un deuxième temps la question qui intéresse directement l'ordre du jour, à savoir l'examen des modifications statutaires que vous proposez dans le cadre de la mastérisation.

Suite à l'émoi provoqué par la terrible agression d'une enseignante, l'actualité est occupée depuis plusieurs jours par les annonces de Xavier DARCOS pour lutter contre l'introduction des armes dans les établissements.

A la veille d'une échéance électorale, le ministre nous rejoue un refrain sécuritaire déjà bien rodé. Surfant sur l'émotion, il propose dans l'urgence l'installation de portiques de sécurité, la fouille des cartables par les chefs d'établissement et les CPE et une force mobile d'agents assermentés. Un arsenal de mesures aussi spectaculaires, que peu efficaces.

Evidemment, le ministre n'a pas jugé utile d'associer les organisations syndicales représentatives des personnels enseignants et d'éducation à la réunion qu'ils organisait hier avec les élus, les parents d'élèves et les représentants des chefs d'établissement. Alors même que les personnels que nous représentons sont directement concernés par ces questions de violence et leur traitement, alors même que les CPE pourrait se voir attribué la mission de fouiller des cartables, nous avons été écartés de ces discussions. Nous vous demandons instamment d'être reçu sur cette question.

L'annonce, il y a quelques jours, par le ministre de la fonction publique de la suppression de 34000 fonctionnaires dont 18.000 enseignants n'est sans doute pas étrangère à ce déferlement sécuritaire. Cela s'appelle une opération de diversion.

Nous sommes en effet aujourd'hui dans une situation où les effectifs d'élèves sont à la hausse dans le second degré. Là où il faudrait plus d'adultes pour réguler, surveiller, éduquer, votre réponse budgétaire va avoir pour conséquence une diminution sans précédent du nombre d'enseignants et personnels d'éducation dans les collèges et les lycées. Les chiffres sont abrupts même si le Ministère, pour faire bonne figure, fait état de la progression des effectifs de CPE oubliant, au passage, d'indiquer que depuis plusieurs années les postes mis au concours ne couvrent pas les départs. Ainsi pour 400 départs en 2008, seulement 200 postes ont été offerts aux candidats....

Pour l'UNSA-Education, la question budgétaire et, donc celle de l'emploi public, demeure, en cette période de crise économique et de remontée spectaculaire du chômage, la question de fond.

Deuxième sujet que je souhaite aborder ici : ce sont les conditions dans lesquelles se déroule ce CTPM. Vous nous présentez aujourd'hui une série de modifications statutaires directement liées aux discussions encore en cours sur les conditions de la mise ne œuvre de la « mastérisation ».

Les multiples groupes de travail thématiques institués sur cette question sont loin d'avoir achevé leur travail et d'avoir abouti à des conclusions. Dans le même temps, la commission Marois Filatre, qui doit appuyer ses travaux sur le travail de ces groupes vient à peine d'entamer ses auditions et doit remettre ses propositions à la mi-juillet.

Pour l'UNSA-Education les modifications que vous proposez anticipent largement sur les discussions actuellement en cours et donc sur les décisions qui pourraient en découler. En conséquence, nous vous demandons d'ajourner l'étude de ces projets de texte et de laisser la concertation arriver à son terme. Et cela d'autant plus qu'il n'y a pas pour l'essentiel des textes proposés un caractère d'urgence.

